



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer de la Gironde
Service des Procédures Environnementales

ARRETE DU 15 JUIN 2010

Arrêté de péremption

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE,
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR de L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

12786/2

VU le Code de l'Environnement – Livre V relatif aux installations classées, et notamment son article R512-74,

VU l'arrêté préfectoral n°12786 du 26 février 1987 autorisant Monsieur MANSENCAL Patrick à exploiter un dépôt de récupération et de vente de pièces détachées d'automobiles sur le territoire de la commune de CARBON BLANC, avenue Victor Hugo lieu-dit «Les Tuileries»,

VU le rapport de l'Inspecteur des Installations Classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date 14 avril 2010,

CONSIDÉRANT que ce dépôt de récupération et de vente de pièces détachées d'automobiles n'est plus exploité depuis plusieurs années,

CONSIDÉRANT que l'exploitant a disparu,

CONSIDÉRANT les conditions de remise en état du site,

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1

Il est constaté la péremption de l'autorisation d'exploiter, sur le territoire de la commune de Carbon Blanc, le dépôt de récupération et de vente de pièces détachées d'automobiles délivrée à Monsieur MANSENCAL Patrick, par arrêté préfectoral n°12786 du 26 février 1987.

ARTICLE 2

Le Maire de Carbon Blanc est chargé de faire afficher à la porte de la mairie, pendant une durée minimum d'un mois, un extrait du présent arrêté, en faisant connaître qu'une copie intégrale est déposée aux archives communales et mise à la disposition de tout intéressé.

1

ARTICLE 3

- la Secrétaire Générale de la Préfecture,
- le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,
- le Maire de la commune de Carbon Blanc,
- l'Inspecteur des Installations Classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 15 JUIN 2010
LE PREFET,

~~Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale~~

Isabelle DILHAC

